

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 10 AVRIL 2008

ETAIENT PRESENTS :

M. THENARD Jean-Michel, Maire

Mesdames, Messieurs, CENA François, SCHOUVEY Dominique, PERRY Greg, DE SMEDT Michel, CHABAT Marie-Christine, GUILLON Jean-Claude, STALDER Annie, BRACHET Eric, ADJOINTS. THOMAS Stéphanie, NICOUD Geneviève, BALMENS Catherine, BAYAT Sedat, GAUDILLET Isabelle, TROUSSEY Hervé, ZEREIK Paul, FONTAINE-LEBRUN Martitie, COMPAGNON Pierre, PALISSES-CARDET Martine, CROMBAC Serge, ROGUET Nicole, PERINO Joël, VIELLIARD Antoine, JOUBERT Catherine, BRUNET Pierre, LEMERLE Lydie, SANSA Frédéric, GUEGUEN Dominique, MARX Cédric, GERARD Isabelle, CONSEILLERS MUNICIPAUX.

ABSENTS :

Madame BRAWAND Mercédès, ADJOINTE.

Monsieur COSANDEY Jean-Sylvestre, Madame JEANNET-VEZ Michelle, CONSEILLERS MUNICIPAUX.

Madame BRAWAND Mercédès représentée par Madame SCHOUVEY Dominique par pouvoir en date du 07 avril 2008.

Monsieur COSANDEY Jean-Sylvestre représenté par Monsieur DE SMEDT Michel par pouvoir en date du 10 avril 2008.

Monsieur COMPAGNON Pierre a été nommé secrétaire de séance.

Après avoir ouvert la séance, M. le Maire informe le conseil municipal du décès de M. Marcel FIVEL-DEMORET, citoyen d'honneur de la ville de St-Julien. Il annonce qu'un hommage lui sera rendu à l'occasion de la cérémonie du 8 mai.

Ordre du jour

M. le Maire propose au Conseil Municipal
- de retirer de l'ordre du jour, le point n° 5 : création d'un emploi de collaborateur de cabinet du Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette modification de l'ordre du jour proposée.

Délibérations

1 - ÉLECTIONS DES DELEGUES ET ADMINISTRATEURS AUX ORGANISMES SUIVANTS :

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GENEVOIS - CCG (11 délégués titulaires et 11 délégués suppléants :

A la suite de la proposition de M. le Maire de réserver à la minorité 2 sièges de délégués titulaires et 2 sièges de délégués suppléants à la CCG, M. A. VIELLIARD exprime ses regrets et aurait souhaité qu'il y ait une représentation proportionnelle au nombre de voix exprimées lors des élections.

*sont élus par 32 voix les délégués titulaires suivants :

Jean-Michel THENARD, Eric BRACHET, François CENA, Jean-Claude GUILLON, Hervé TROUSSEY, Geneviève NICOUD, Joël PERINO, Michel DE SMEDT, Greg PERRY, Antoine VIELLIARD, Pierre BRUNET

*sont élus par 32 voix les délégués suppléants suivants :

Dominique SCHOUVEY, Annie STALDER, Catherine BALMENS, Paul ZEREIK, Stéphanie THOMAS, Michelle JEANNET-VEZ, Pierre COMPAGNON, Marie-Christine CHABAT, Mercédès BRAWAND, Frédéric SANSA, Cédric MARX

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL SUD-LEMANS VALSERINE (le Maire de la Commune d'implantation est membre de droit + 2 délégués)

Se sont portés candidats : François CENA, Jean-Claude GUILLON, Lydie LEMERLE.

Ont obtenu :

- François CENA : 24 voix
- Jean-Claude GUILLON : 31 voix
- Lydie LEMERLE : 8 voix

Sont élus les délégués suivants : Jean-Claude GUILLON et François CENA

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS (le Maire est Président de droit + 8 membres Elus)

Sont élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage et à bulletin secret :

Liste JMT-Bien vivre Saint-Julien : 6 membres

Marie-Christine CHABAT, Dominique SCHOUVEY, Hervé TROUSSEY, Jean-Sylvestre COSANDEY, Michelle JEANNET-VEZ, Isabelle GAUDILLET par 32 voix

Liste AV-Mieux vivre à Saint-Julien : 2 membres

Catherine JOUBERT (31 voix), Lydie LEMERLE (30 voix)

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (le Maire est président de droit + 5 membres du CM)

Sont élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage

Liste JMT-Bien vivre Saint-Julien (4 titulaires + 4 suppléants)

Titulaires : Greg PERRY, Jean-Sylvestre COSANDEY, Pierre COMPAGNON, Jean-Claude GUILLON (32 voix)

Suppléants : Michel DE SMEDT, François CENA, Annie STALDER, Joël PERINO (32 voix)

Liste AV-Mieux vivre à Saint-Julien

Titulaire : Frédéric SANSA (32 voix)

Suppléant : Dominique GUEGUEN (31 voix)

SYNDICAT MIXTE DU SALEVE (2 délégués titulaires + 2 délégués suppléants)

*Sont élus les délégués titulaires suivants :

Stéphanie THOMAS par 32 voix

Frédéric SANSA par 30 voix

*Sont élus les délégués suppléants suivants :

Joël PERINO par 32 voix

François CENA par 29 voix

SYNDICAT D'ÉLECTRICITÉ ET D'ÉQUIPEMENT 74 – SELEO 74 (3 délégués)

*Sont élus par 32 voix les délégués suivants :

Jean-Michel THENARD, François CENA, Jean-Claude GUILLON

CONSEIL D'ADMINISTRATION Lycée Mme DE STAEL (3 délégués)

Se sont portés candidats : Dominique SCHOUVEY, Isabelle GAUDILLET, Jean-Michel THENARD, Cédric MARX

Ont obtenu :

Dominique SCHOUVEY : 25 voix

Jean-Michel THENARD : 25 voix

Isabelle GAUDILLET : 24 voix

Cédric MARX : 8 voix

Sont élus les membres suivants :

Dominique SCHOUVEY

Jean-Michel THENARD

Isabelle GAUDILLET

CONSEIL D'ADMINISTRATION Collège JJ ROUSSEAU (2 délégués)

Se sont portés candidats : Hervé TROUSSEY et Marie-Christine CHABAT

Sont élus les membres suivants (1 bulletin nul):

Hervé TROUSSEY : par 31 voix

Marie-Christine CHABAT : par 29 voix

CONSEIL D'ADMINISTRATION Collège A RIMBAUD (2 délégués)

Se sont portés candidats : Greg PERRY et Sedat BAYAT

Sont élus les membres suivants (1 bulletin nul) :

Greg PERRY : par 31 voix

Sedat BAYAT : par 29 voix

COMITE DES FESTIVITES (3 membres de droit)

Se sont portés candidats : Mercédès BRAWAND, Maritie FONTAINE-LEBRUN, Annie STALDER, Pierre BRUNET

Ont obtenu :

Mercédès BRAWAND : 31 voix

Maritie FONTAINE-LEBRUN : 32 voix

Annie STALDER : 24 voix

Pierre BRUNET : 9 voix

Sont élus les membres suivants :

Mercédès BRAWAND

Maritie FONTAINE-LEBRUN

Annie STALDER

MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE – MJC (1 membre titulaire et 1 membre suppléant)

Se sont portées candidates : Dominique SCHOUVEY (titulaire) et Mercédès BRAWAND (suppléante)

Sont élues (1 bulletin nul) :

Dominique SCHOUVEY, membre titulaire, par 31 voix

Mercédès BRAWAND, membre suppléant, par 31 voix

OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS – OMS (2 membres)

Se sont portés candidats : Eric BRACHET et Sedat BAYAT

Sont élus :

Eric BRACHET, membre titulaire, par 31 voix

Sedat BAYAT, membre suppléant, par 29 voix

REPRESENTATION DES COMMUNES A LA SED HAUTE-SAVOIE

Est élu par 32 voix le représentant permanent au sein des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires : Jean-Michel THENARD

Est élu par 32 voix le représentant au sein de l'Assemblée Spéciale d'Actionnaires : Jean-Michel THENARD.

2- COMMISSION MUNICIPALE DU CASINO – DÉSIGNATION DES MEMBRES

La Commune de Saint-Julien-en-Genevois, qui a soutenu le projet de création du casino, s'est engagée devant la Commission Supérieure des Jeux, à veiller au respect, par le délégataire, de toutes ses obligations légales ou contractuelles et à créer une "Commission Municipale du Casino".

Cette commission se réunira au moins une fois par année afin de :

- s'assurer que le casino a bien communiqué les documents exigés par la loi,
- s'assurer que les clauses du cahier des charges sont respectées (après avoir entendu les commissions municipales concernées : culturelle, communication, ...)
- demander aux responsables du casino toutes explications et précisions sur leur rapport annuel.

La Commission Municipale du Casino communiquera, chaque année, ses observations au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, à la majorité des voix exprimées, désigne :

- Monsieur le Maire, Président de droit
- Pour la liste JMT-Bien-Vivre St-Julien
 - 4 membres titulaires : Jean-Sylvestre COSANDEY, Maritie FONTAINE-LEBRUN, Serge CROMBAC, Nicole ROGUET
 - 4 membres suppléants : Annie STALDER, Michel DE SMEDT, Marie-Christine CHABAT, Pierre COMPAGNON
- Pour la liste AV-Mieux Vivre à St-Julien
 - 1 membre titulaire : Frédéric SANSA
 - 1 membre suppléant : Dominique GUEGUEN

3- CDEC – COMMISSION DEPARTEMENTALE D'EQUIPEMENT COMMERCIAL – RENOUVELLEMENT DES MEMBRES

Monsieur le Maire rappelle que cette commission, présidée par le Préfet, est composée de 6 membres qui ont voix délibérative :

-trois élus locaux : le maire de la commune d'implantation, le maire de la commune la plus peuplée de l'arrondissement d'implantation, le représentant de l'établissement de coopération intercommunale ou, à défaut, le conseiller général,

-trois personnalités : le président de la chambre de commerce et d'industrie, le président de la chambre de métiers, un représentant des consommateurs.

A la suite du renouvellement général des conseils municipaux et à la demande du Préfet, il y a lieu de désigner nominativement les maires adjoints ou conseillers municipaux susceptibles de représenter le Maire au sein de cette instance.

Le conseil municipal, en cas d'empêchement de M. Jean-Michel THENARD, Maire, à l'unanimité désigne pour le remplacer en cas de besoin : M. François CENA, 1^{er} Adjoint au Maire et Mme Annie STALDER, Adjointe en charge de la Vie Locale, de la Vie associative et au Commerce.

Pour conclure sur le chapitre des élections des délégués et administrateurs aux organismes extérieurs, M. J-M THENARD informe l'assemblée au sujet des commissions municipales que les membres seront désignés à la représentation proportionnelle lors de la prochaine séance du conseil municipal (8 élus pour la liste JMT-Bien Vivre St-Julien et 2 élus pour la liste AV-Mieux Vivre à St-Julien). Elles concerneront les secteurs relatifs aux Finances, au Personnel, aux Affaires Sociales, à l'Urbanisme-Mobilité-Travaux, à Jeunesse Sports, à Scolaire-Petite Enfance et à Culture-Vie locale-Développement durable.

M. A. VIELLIARD fait part de son souhait d'avoir un représentant supplémentaire de sa liste dans la composition de la commission relative à l' « Urbanisme Mobilités Travaux », et également un représentant supplémentaire pour le secteur « Scolaire Petite Enfance » puisque ces deux secteurs ont fait l'objet de sa campagne électorale.

4- INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS

Après la mise en place de la nouvelle municipalité et conformément aux articles L2123-20 à L2123-24 et 2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les indemnités de fonctions suivantes :

pour le maire au taux maximal de 65% de l'indice brut 1015

pour les adjoints titulaires d'une délégation de fonction au taux maximal de 27,50% de l'indice brut 1015.

Et également pour tenir compte de certaines situations une majoration de :
20% pour chef lieu d'arrondissement
25% pour station classée climatique

Il est répondu à Mme Dominique GUEGUEN que pour favoriser le principe de transversalité, il n'a été décidé de créer que 6 commissions –et non 9 comme le nombre d'Adjoints- ce qui permettra aux Adjoints de participer davantage aux travaux de ces instances.

Monsieur le Maire précise que les travaux des commissions ne sont pas le travail essentiel des Adjointes et rappelle que ces assemblées émettent un avis sur les dossiers présentés qui sont ensuite mis en œuvre par la Municipalité (Maire+Adjointes) pour être enfin délibérés en séance de conseil municipal.

5- DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES A M. LE MAIRE

Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'ensemble des 22 points des délégations de compétences à M. le Maire.

6 - ACQUISITION DE BIENS EN VUE DE L'AMÉNAGEMENT DU SECTEUR DE CHABLOUX : PORTAGE FONCIER PAR L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE LA HAUTE-SAVOIE (EPF 74)

Monsieur le Maire explique que dans sa séance du 14 septembre 2007, le Conseil d'Administration de l'EPF 74 a donné son accord pour procéder à l'acquisition d'une propriété bâtie située sur la parcelle AH203 d'une surface de 4.864m², acquisition nécessaire à la commune pour l'aménagement du secteur de CHABLOUX. Cette acquisition a été réalisée sur la base d'une évaluation communiquée par le service des domaines, soit la somme de 900 000 euros (frais d'agence et de notaire en sus).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a l'unanimité, approuve et accepte les modalités d'intervention de l'EPF, en particulier, le mode de portage de cette opération et les modalités financières. Il autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes et conventions nécessaires s'y rapportant.

7 -SECTEUR DE CHABLOUX - DONATION A LA COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'une délibération a été prise le 15 novembre dernier l'autorisant à accepter une promesse de donation d'un tènement immobilier sur le secteur de Chabloux de la part de la SCI de Chabloux en faveur de la commune.

Monsieur le Maire rappelle aussi le contexte de cette donation. La réalisation par la SAS CRET-MILLET du programme d'aménagement et des constructions qu'elle doit réaliser sur les terrains qui lui sont cédés par la SCI de CHABLOUX ne laisse subsister dans ce secteur et dans le patrimoine de cette dernière qu'un bâtiment actuellement à usage agricole cadastré section AH numéro 195 pour 11a70ca et une parcelle attenante cadastrée même section et lieudit numéro 5 pour une contenance identique. Ce bâtiment se trouvera de ce fait séparé du reste de la propriété agricole pour l'exploitation duquel il avait été conçu et utilisé jusqu'à ce jour.

Compte tenu de l'intérêt qu'il conserve sur le plan architectural notamment dans l'environnement de proximité qui est le sien, la SCI de CHABLOUX a proposé à la Commune de lui en faire don, « à condition que celle-ci lui réserve une destination nouvelle à usage public d'une part d'école d'art avec salle d'exposition ou école de musique, et / ou d'autre part de structure destinée à l'accueil de la petite enfance, cette vocation devant être

elle-même conservée pendant une durée de 99 ans ». L'aval du promettant devra être recueilli par la commune préalablement à l'affectation des biens donnés à usage autre que ceux énoncés ci-dessus.

La parcelle attenante à la Ferme de Chabloux numérotée AH 5 devra quant à elle, être maintenue perpétuellement à usage d'espaces verts et la collectivité devra y effectuer les travaux d'entretien nécessaire à la conservation de cette destination.

En outre, l'intégralité des biens donnés devra recevoir le nom de « Espace Jean David ».

Enfin, il ne devra être réalisé aucun aménagement de voirie automobile structurant de nature à rompre l'unité et la continuité du site constitué par la partie bâtie du « Domaine de Chabloux », constituée par le corps de logis principal et l'ensemble de ses actuelles dépendances rurales. »

La promesse de donation a été signée en ces termes.

Pour que la donation elle-même puisse être acceptée, la dernière condition est maintenant remplie : ces biens à donner constituent les seuls biens fonciers demeurant dans le patrimoine de la SCI de Chabloux. En effet, la vente par ladite société à la SAS CRET-MILLET de tout le surplus de son domaine qui constitue en partie la raison d'être de cette libéralité a été signée dernièrement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la donation de ce tènement immobilier que doit consentir à la Commune dans les mêmes conditions énoncées que dans la promesse de donation et ci-dessus réitérées.

En réponse à M. Pierre BRUNET et vu l'importance du projet, M. le Maire propose de faire un point complet sur le secteur de Chabloux à l'occasion d'une prochaine séance.

Fait le 17 avril 2008.
Le Secrétaire de séance,
Pierre COMPAGNON.